

Délibération N° DL2023_081

Objet - Sollicitation d'une subvention de la Région pour la mise en place du projet d'optimisation de la collecte des déchets

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 18 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	RAMADE	Jean-Jacques
ARPAILLANGE	Michel	FIGNE	Jean-Claude	RAMOND	Patrice
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	ROBERT	Anne-Marie
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROS-NONO	Francette
BIGNON	Christine	GUAGNO	Antoine	ROUGÉ	Cédric
BODIN	Pierre	HEBRARD	Gilbert	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BOMBAIL	Jean-Pierre	KONDRYSZYN	Serge	ROUVILLAIN	Thierry
BOURGAREL	Roger	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
BRESSOLLES	Pierre	LATCHÉ	Catherine	SAFFON	Sébastien
CAMINADE	Christian	MALMAISON	Patricia	SIORAT	Florence
CASSAN	Jean-Clément	MAHCER	Abdelrani	STEIMER	John
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
CAZELLES	Jean Pierre	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CAZENEUVE	Serge	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
CESSÉS	Evelyne	PEDRERO	Roger		
COLOMBIES	Christophe	PEIRO	Marielle		
CROUX	Christian	PIC-NARDESE	Lina		
DARNAUD	Guy	PORTET	Christian		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	POUILLES	Emmanuel		
De La PANOUSE	Geoffroy	POUS	Thierry		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSÉ Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

BARRAU	Valery	GUERRA	Olivier	RIAL	Guilhem
BENETTI	Mireille	IZARD	Christian	VERCRUYSSÉ	Sandrine
BREIL	Christophe	LEBRUN	Guillaume		
CALMEIN	François	LELEU	Laurent		
CALMETTES	Francis	METFIEU	Marc		
CANAL	Blandine	MIQUEL	Laurent		
CASES	Françoise	MOUYON	Bruno		
CLARET	Jean-Jacques	NAUTRE	Eva		
De LAPLAGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick		
ESCRICH-FONS	Esther	PERA	Annie		
FAURE-GIRARDIN	Christel	RANC	Florence		
FERLICOT	Laurent	REUSSER	Isabelle		

Pouvoirs

FAURE-GIRARDIN	Christel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
MIQUEL	Laurent	Procuration à M. MAHCER Abdelrani
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 54

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 4

Secrétaire de Séance : Monsieur HEDIN Philippe

Nombre de votants : 62



Monsieur le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 19 octobre 2021, les élus ont délibéré en faveur de la mise en place d'un scénario mixte d'optimisation de la collecte des déchets.

Il précise que ce scénario mixte comprend une répartition entre collecte en points d'apports volontaire (PAV) et collecte en points de regroupement commune par commune en fonction de la règle suivante :

- PAV : Centres bourgs et zones regroupant environ plus de 30 habitations
- PdR : Zones regroupant environ moins de 30 habitations

Monsieur le Président ajoute que les PAV seront constitués de colonnes aériennes de grande capacité (3750 litres) pour les ordures ménagères résiduelles (OMR) et les déchets ménagers recyclables (DMR) dont la collecte s'effectuera avec des camions équipés d'un bras robotisé.

Monsieur le Président précise que la mise en place de ce projet nécessite l'acquisition de camions robotisés, de colonnes aériennes pour les OMR et les DMR, de compacteurs et d'un module de lavage ainsi que la formation du personnel sur ce nouveau matériel. Il ajoute que le marché d'acquisition de tout ce matériel a été attribué à la société Nord Engineering.

Monsieur le Président rappelle le détail des coûts d'investissement et de fonctionnement qui s'élèvent à de 2 460 083€ TTC comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Dans le cadre de la sélection de Terres du Lauragais comme lauréat à l'appel à candidatures régional « Optimisation & Progrès », il convient désormais de solliciter une subvention à hauteur de 300 000€ auprès de la Région Occitanie via le plan de financement présenté dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT	
Année	Nature	Montant TTC	Nature de la recette	Montant sollicité
2023	280 colonnes aériennes	683 760€	Etat	400 000€
	1 Module de lavage 2023	147 181€	CITEO	50 421€
2024	135 colonnes aériennes	329 670€	Région	300 000€
	1 Camion + compacteur	377 328€		
2025	51 colonnes aériennes	124 542€	Emprunt	650 083€
TOTAL INVESTISSEMENT		1 662 481€	FCTVA COLONNES CAMION COMPACTEUR	261 977€
TOTAL INVESTISSEMENT			TOTAL INVESTISSEMENT	1 662 481 €
DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT	
Année	Nature	Montant TTC	Nature de la recette	Montant sollicité
2023	2 Camions robotisés + compacteurs	786 866€	Crédit-bail sur 7 ans	786 866€
	Formation du personnel	10 736€	Autofinancement	10 736€
TOTAL FONCTIONNEMENT		797 602€	TOTAL FONCTIONNEMENT	797 602€
TOTAL DU PROJET		2 460 083€	TOTAL DU PROJET	2 460 083€

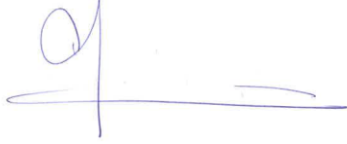
Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
 Oui l'exposé de Monsieur le Président,
 Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- De **SOLLICITER** la Région Occitanie pour une subvention à hauteur de 300 000€ pour la mise en place de l'optimisation de la collecte.
- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- De **MANDATER** Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
HEDIN Philippe**



**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2023_082

Objet - Modification statutaire SYMAR VAL D'ARIEGE - Changement de l'adresse administrative du siège social

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 18 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	RAMADE	Jean-Jacques
ARPAILLANGE	Michel	FIGNE	Jean-Claude	RAMOND	Patrice
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	ROBERT	Anne-Marie
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROS-NONO	Francette
BIGNON	Christine	GUAGNO	Antoine	ROUGÉ	Cédric
BODIN	Pierre	HEBRARD	Gilbert	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BOMBAIL	Jean-Pierre	KONDRYSZYN	Serge	ROUVILLAIN	Thierry
BOURGAREL	Roger	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
BRESSOLLES	Pierre	LATCHÉ	Catherine	SAFFON	Sébastien
CAMINADE	Christian	MALMAISON	Patricia	SIORAT	Florence
CASSAN	Jean-Clément	MAHCER	Abdelrani	STEIMER	John
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
CAZELLES	Jean Pierre	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CAZENEUVE	Serge	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
CESSÉS	Evelyne	PEDRERO	Roger		
COLOMBIES	Christophe	PEIRO	Marielle		
CROUX	Christian	PIC-NARDESE	Lina		
DARNAUD	Guy	PORTET	Christian		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	POUILLES	Emmanuel		
De La PANOUSE	Geoffroy	POUS	Thierry		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSÉ Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

BARRAU	Valery	GUERRA	Olivier	RIAL	Guilhem
BENETTI	Mireille	IZARD	Christian	VERCRUYSSÉ	Sandrine
BREIL	Christophe	LEBRUN	Guillaume		
CALMEIN	François	LELEU	Laurent		
CALMETTES	Francis	METFIEU	Marc		
CANAL	Blandine	MIQUEL	Laurent		
CASES	Françoise	MOUYON	Bruno		
CLARET	Jean-Jacques	NAUTRE	Eva		
De LAPLAGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick		
ESCRICH-FONS	Esther	PERA	Annie		
FAURE-GIRARDIN	Christel	RANC	Florence		
FERLICOT	Laurent	REUSSER	Isabelle		

Pouvoirs

FAURE-GIRARDIN	Christel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
MIQUEL	Laurent	Procuration à M. MAHCER Abdelrani
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 54

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 4

Secrétaire de Séance : Monsieur HEDIN Philippe

Nombre de votants : 62

Monsieur le Président informe le conseil communautaire, que le SYMAR Val d'ARIEGE, par délibération du conseil syndical n°SYM82023804 en date du 20 mars 2023, visée par les services de la Préfecture le 23 mars 2023 a validé la modification de l'adresse administrative et du siège social au sein des statuts du SYMAR VAL D'ARIEGE.

L'article n° 2 dudit règlement a été modifié comme suit :

« Prendre en compte la nouvelle adresse administrative du siège social fixée 14 avenue de Roquefixade 09000 FOIX »

Monsieur le Président demande au conseil communautaire, de bien vouloir approuver ladite modification.

Le Conseil de Communauté,

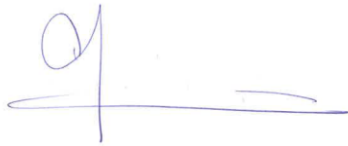
Oùï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'APPROUVER la modification statutaire du SYMAR VAL D'ARIEGE telle que présentée.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
HEDIN Philippe**



**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2023_083

Objet - Vente de chapiteaux et podium aux communes membres de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 18 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	POUS	Thierry
ARPAILLANGE	Michel	FIGNE	Jean-Claude	RAMADE	Jean-Jacques
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	RAMOND	Patrice
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	GUAGNO	Antoine	ROS-NONO	Francette
BODIN	Pierre	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BOMBAIL	Jean-Pierre	HEBRARD	Gilbert	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BOURGAREL	Roger	KONDRYSZYN	Serge	ROUVILLAIN	Thierry
BRESSOLLES	Pierre	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
CAMINADE	Christian	LATCHE	Catherine	SAFFON	Sébastien
CASSAN	Jean-Clément	MALMAISON	Patricia	SIORAT	Florence
CASTAGNÉ	Didier	MAHCER	Abdelrani	STEIMER	John
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
CAZENEUVE	Serge	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CESSÉS	Evelyne	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
COLOMBIES	Christophe	PEDRERO	Roger		
CROUX	Christian	PEIRO	Marielle		
DARNAUD	Guy	PIC-NARDESE	Lina		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PORTET	Christian		
De La PANOUSE	Geoffroy	POUILLES	Emmanuel		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSÉ Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

BARRAU	Valery	IZARD	Christian	VERCRUYSSÉ	Sandrine
BENETTI	Mireille	LEBRUN	Guillaume		
BREIL	Christophe	LELEU	Laurent		
CALMEIN	François	METIFEU	Marc		
CALMETTES	Francis	MIQUEL	Laurent		
CANAL	Blandine	MOUYON	Bruno		
CASES	Françoise	NAUTRE	Eva		
CLARET	Jean-Jacques	OBIS	Eliane		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PALLEJA	Patrick		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	RANC	Florence		
FAURE-GIRARDIN	Christel	REUSSER	Isabelle		
FERLICOT	Laurent	RIAL	Guilhem		

Pouvoirs

FAURE-GIRARDIN	Christel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
MIQUEL	Laurent	Procuration à M. MAHCER Abdelrani
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 55
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres ayant une procuration : 4
 Secrétaire de Séance : Monsieur HEDIN Philippe

Nombre de votants : 63

Soucieuse de favoriser le réemploi de matériels dont elle n'a plus l'utilité, la Communauté de Communes des Terres du Lauragais met à la vente 4 chapiteaux et un podium à destination de ses communes membres.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'une réunion de travail s'est tenue le lundi 24 avril 2023.

A l'issue de cette dernière :

- la commune de Mascarville s'est positionnée par courrier du 28 avril 2023 pour l'acquisition de 3 chapiteaux et 1 podium pour un montant global de 5 000€.
- La commune d'Avignonet Lauragais s'est positionnée par délibération n°D043_2023 du 27 avril 2023 pour l'acquisition d'un chapiteau pour un montant de 1 300€.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- **D'APPROUVER** la vente des biens aux communes de Mascarville et d'Avignonet Lauragais telle que présentée ci-dessus.
- **D'APPROUVER** la sortie des biens du patrimoine de la Communauté de Communes qui sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaire et comptable de la M57.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
HEDIN Philippe**



**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2023_084

Objet - Désignation des représentants de la Communauté de Communes au comité de programmation du GAL des Terroirs du Lauragais

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 18 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	POUS	Thierry
ARPAILLANGE	Michel	FIGNE	Jean-Claude	RAMADE	Jean-Jacques
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	RAMOND	Patrice
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	GUAGNO	Antoine	ROS-NONO	Francette
BODIN	Pierre	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BOMBAIL	Jean-Pierre	HEBRARD	Gilbert	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BOURGAREL	Roger	KONDRYSZYN	Serge	ROUVILLAIN	Thierry
BRESSOLLES	Pierre	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
CAMINADE	Christian	LATCHE	Catherine	SAFFON	Sébastien
CASSAN	Jean-Clément	MALMAISON	Patricia	SIORAT	Florence
CASTAGNÉ	Didier	MAHCER	Abdelrani	STEIMER	John
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
CAZENEUVE	Serge	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CESSÉS	Evelyne	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
COLOMBIES	Christophe	PEDRERO	Roger		
CROUX	Christian	PEIRO	Marielle		
DARNAUD	Guy	PIC-NARDESE	Lina		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PORTET	Christian		
De La PANOUSE	Geoffroy	POUILLES	Emmanuel		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSÉ Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

BARRAU	Valery	IZARD	Christian	VERCRUYSSÉ	Sandrine
BENETTI	Mireille	LEBRUN	Guillaume		
BREIL	Christophe	LELEU	Laurent		
CALMEIN	François	METIFEU	Marc		
CALMETTES	Francis	MIQUEL	Laurent		
CANAL	Blandine	MOUYON	Bruno		
CASES	Françoise	NAUTRE	Eva		
CLARET	Jean-Jacques	OBIS	Eliane		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PALLEJA	Patrick		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	RANC	Florence		
FAURE-GIRARDIN	Christel	REUSSER	Isabelle		
FERLICOT	Laurent	RIAL	Guilhem		

Pouvoirs

FAURE-GIRARDIN	Christel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
MIQUEL	Laurent	Procuration à M. MAHCER Abdelrani
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 55
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres ayant une procuration : 4
 Secrétaire de Séance : Monsieur HEDIN Philippe

Nombre de votants : 63



Monsieur le Président indique que le GAL des Terroirs du Lauragais est un partenaire incontournable de la Communautés de Communes des Terres du Lauragais pour accompagner la structuration et le développement du territoire.

La stratégie de développement définie pour la future programmation 2023-2027 s'intitule : « Le Lauragais, une ruralité dynamique, innovante et durable ». Elle se décline en 3 objectifs stratégiques :

- Conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires
- Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique
- Améliorer le cadre de vie, facteur d'attractivité du territoire

Deux fiches actions portant sur la coopération et l'animation territoriales viennent compléter ces orientations prioritaires.

Le GAL des Terroirs du Lauragais assure le pilotage et la gestion du programme LEADER. Il favorise l'émergence de projets et l'accompagnement des porteurs de projets dans la recherche de financement. Il apporte un appui administratif, depuis le montage du dossier jusqu'au paiement des subventions.

Il est piloté par un comité de programmation, organe décisionnaire, constitué de deux collèges : un collège « acteurs publics » composé d'élus des communautés de communes membres et du PETR et un collège « acteurs privés », composé de partenaires locaux du territoire et des consulaires.

Faisant suite à la candidature du GAL des Terroirs du Lauragais porté par le PETR au nouveau programme LEADER 2023-2027, la composition du comité de programmation doit être actualisée.

Composé de 30 membres, le comité de programmation du programme 2023- 2027 sera constitué de :

- 14 membres du collège public : Représentants des 4 EPCI et du PETR selon une répartition équilibrée Aude et Haute-Garonne/ Tarn
- 16 membres du collège privé : sélectionnés en fonction des orientations prises sur la stratégie LEADER

Pour rappel, les délégués titulaires de la Communautés de Communes des Terres du Lauragais sur le programme 2014-2022 étaient :

		Titulaire	Suppléant(e)
CC Terres du Lauragais Programme 2014/2022 : 5 titulaires 5 suppléants	9	Christian MAZAS	Marjolaine DOAN
	10	Daniel RUFFAT	Gérard LAVIGNE
	11	Rémy ZANATTA	Geoffroy DE LA PANOUSSE
	12	Jean-Clément CASSAN	Serge BARTHES
	13	Francette ROS NONO	Sophie ADROIT

Dans le cadre du nouveau comité de programmation, et afin de respecter la répartition entre le collège public et le collège privé de cette instance, la Communautés de Communes des Terres du Lauragais est donc sollicitée pour désigner 4 binômes d'élus pour le collège public du comité de programmation et 1 binôme pour les représentants de l'OTI qui siègeront au collège privé.

- Collège public du comité de programmation : 4 binômes

Il est proposé de modifier à 8 membres sous format binôme en lieu et place des titulaires et suppléants selon la proposition suivante :

4 binômes	Binôme 1	Florence SIORAT (VP TE)	Serge KONDRYSZYN
	Binôme 2	Virginie MIR	Francette ROS NONO
	Binôme 3	Lison GLEYES	Valérie GRAFEUILLE ROUDET
	Binôme 4	Jean Clément CASSAN	Christian MAZAS

Concernant le collège privé, le Président précise que les membres seront désignés directement par le Comité Directeur de l'Office du Tourisme des Terres du Lauragais lors de sa réunion du 11 mai 2023.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir désigner les membres ci-dessus nommés audit collège.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- De **DESIGNER** pour représenter le conseil communautaire Communautés de Communes des Terres du Lauragais, au titre du collège « acteurs publics » les délégués suivants :

4 binômes	Binôme 1	Florence SIORAT (VP TE)	Serge KONDRYSZYN
	Binôme 2	Virginie MIR	Francette ROS NONO
	Binôme 3	Lison GLEYES	Valérie GRAFEUILLE ROUDET
	Binôme 4	Jean Clément CASSAN	Christian MAZAS

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
HEDIN Philippe**



**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2023_085

Objet - Mandat au Président pour la signature du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 18 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	POUS	Thierry
ARPAILLANGE	Michel	FIGNE	Jean-Claude	RAMADE	Jean-Jacques
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	RAMOND	Patrice
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	GUAGNO	Antoine	ROS-NONO	Francette
BODIN	Pierre	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BOMBAIL	Jean-Pierre	HEBRARD	Gilbert	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BOURGAREL	Roger	KONDRYSZYN	Serge	ROUVILLAIN	Thierry
BRESSOLLES	Pierre	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
CAMINADE	Christian	LATCHE	Catherine	SAFFON	Sébastien
CASSAN	Jean-Clément	MALMAISON	Patricia	SIORAT	Florence
CASTAGNÉ	Didier	MAHCER	Abdelrani	STEIMER	John
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
CAZENEUVE	Serge	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CESSÉS	Evelyne	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
COLOMBIES	Christophe	PEDRERO	Roger		
CROUX	Christian	PEIRO	Marielle		
DARNAUD	Guy	PIC-NARDESE	Lina		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PORTET	Christian		
De La PANOUSE	Geoffroy	POUILLES	Emmanuel		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSSE Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

BARRAU	Valery	IZARD	Christian	VERCRUYSSSE	Sandrine
BENETTI	Mireille	LEBRUN	Guillaume		
BREIL	Christophe	LELEU	Laurent		
CALMEIN	François	METIFEU	Marc		
CALMETTES	Francis	MIQUEL	Laurent		
CANAL	Blandine	MOUYON	Bruno		
CASES	Françoise	NAUTRE	Eva		
CLARET	Jean-Jacques	OBIS	Eliane		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PALLEJA	Patrick		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	RANC	Florence		
FAURE-GIRARDIN	Christel	REUSSER	Isabelle		
FERLICOT	Laurent	RIAL	Guilhem		

Pouvoirs

FAURE-GIRARDIN	Christel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
MIQUEL	Laurent	Procuration à M. MAHCER Abdelrani
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 55

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 4

Secrétaire de Séance : Monsieur HEDIN Philippe

Nombre de votants : 63

Monsieur le Président, informe le conseil communautaire, que Le PETR était signataire d'un Contrat Territorial avec la Région Occitanie sur la période 2018-2021 (précédé d'un CRU). Une nouvelle période de contractualisation s'est ouverte, donnant lieu à une période d'élaboration et d'échanges avec l'ensemble des partenaires du contrat.

Par délibération n° 58/2021 du 9 décembre 2021, le comité syndical avait donné mandat au Président pour la signature du futur Contrat Territorial Occitanie.

Ce dernier, basé sur le projet de territoire du PETR, est en cours de finalisation, comme les 56 autres CTO de la Région.

Il a été finalisé par le biais d'un comité de pilotage début mai et est maintenant proposé à délibération de chaque communauté de communes.

Le CTO 2022-2028 du Pays Lauragais comporte un contrat cadre et des fiches mesures opérationnelles dont 2 dédiées à la dotation expérimentation - innovation de la région. Le dispositif Bourg-centre est conçu comme un sous-ensemble du CTO. 14 communes du PETR sont éligibles sur le territoire du PETR du Pays Lauragais (Belpech, Bram (PVD), Castelnaudary (PVD), Fanjeaux, Montréal, Nailloux, Revel (ACV), Sorèze, Villefranche-de-Lauragais (PVD), Caraman (PVD), Calmont, Lanta, Sainte-Foy-d'Aigrefeuille et Salles-sur-l'Hers.

Le CTO donnera lieu à l'examen en comité de pilotage de programmes opérationnels PETR chaque année. Tout projet non inscrit dans cette maquette financière ne sera pas soutenu par la Région.

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais ;

Vu le Contrat de ruralité signé entre le PETR du Pays Lauragais et l'Etat sur la période 2018-2020,

Vu le Contrat Territorial Occitanie signé entre le PETR du Pays Lauragais et la Région Occitanie Pyrénées Méditerranées sur la période 2018-2021 et ses dispositifs bourgs centre et dotation expérimentation - innovation,

Vu la délibération n°58/2021 du 9 décembre 2021 PETR du Pays Lauragais autorisant Monsieur le Président à signer le CTO sur son nouveau programme,

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

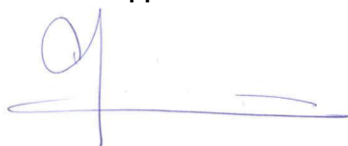
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le Contrat Territorial Occitanie du Pays Lauragais et ses sous dispositifs dont le centre bourg sur la période 2022-2028, dont le projet et les fiches mesures sont annexés à la présente délibération.

- De **DONNER** mandat à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
HEDIN Philippe



Le Président,
PORTET Christian

Délibération N° DL2023_086

Objet - Désignation de nouveaux membres à la commission Développement et attractivité économique

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 18 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	POUS	Thierry
ARPAILLANGE	Michel	FIGNE	Jean-Claude	RAMADE	Jean-Jacques
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	RAMOND	Patrice
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	GUAGNO	Antoine	ROS-NONO	Francette
BODIN	Pierre	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BOMBAIL	Jean-Pierre	HEBRARD	Gilbert	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BOURGAREL	Roger	KONDRYSZYN	Serge	ROUVILLAIN	Thierry
BRESSOLLES	Pierre	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
CAMINADE	Christian	LATCHE	Catherine	SAFFON	Sébastien
CASSAN	Jean-Clément	MALMAISON	Patricia	SIORAT	Florence
CASTAGNÉ	Didier	MAHCER	Abdelrani	STEIMER	John
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
CAZENEUVE	Serge	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CESSÉS	Evelyne	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
COLOMBIES	Christophe	PEDRERO	Roger		
CROUX	Christian	PEIRO	Marielle		
DARNAUD	Guy	PIC-NARDESE	Lina		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PORTET	Christian		
De La PANOUSE	Geoffroy	POUILLES	Emmanuel		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSÉ Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

BARRAU	Valery	IZARD	Christian	VERCRUYSSÉ	Sandrine
BENETTI	Mireille	LEBRUN	Guillaume		
BREIL	Christophe	LELEU	Laurent		
CALMEIN	François	METIFEU	Marc		
CALMETTES	Francis	MIQUEL	Laurent		
CANAL	Blandine	MOUYON	Bruno		
CASES	Françoise	NAUTRE	Eva		
CLARET	Jean-Jacques	OBIS	Eliane		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PALLEJA	Patrick		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	RANC	Florence		
FAURE-GIRARDIN	Christel	REUSSER	Isabelle		
FERLICOT	Laurent	RIAL	Guilhem		

Pouvoirs

FAURE-GIRARDIN	Christel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
MIQUEL	Laurent	Procuration à M. MAHCER Abdelrani
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 55
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres ayant une procuration : 4
 Secrétaire de Séance : Monsieur HEDIN Philippe

Nombre de votants : 63

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire :

- L'installation de Monsieur RAMOND Patrice en lieu et de Monsieur ROQUES Gérard en tant que conseiller communautaire représentant la commune de Aignes le 20/12/2022
- L'installation de Monsieur LEBRUN Guillaume en lieu et de Monsieur DATCHARRY Didier en tant que conseiller communautaire représentant la commune de Nailloux le 31/01/2023
- L'installation de Monsieur GUAGNO Antoine en lieu et de Madame DABAN Evelyne en tant que conseiller communautaire représentant la commune de Folcarde le 07/03/2023

Monsieur le Président, informe le conseil communautaire, qu'il convient de remplacer Monsieur ROQUES Gérard à la commission Développement et attractivité économique.

Monsieur le Président fait appel à candidature pour cette commission.

Se Portent candidats :

- Monsieur RAMOND Patrice
- Monsieur GUAGNO Antoine

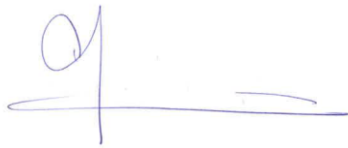
Monsieur le Président demande aux membres du conseil de bien vouloir procéder aux votes

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- De **PROCLAMER** les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission développement et attractivité économique, dont la liste des membres de la commission mise à jour est annexée à la présente délibération:
 - o Monsieur RAMOND Patrice
 - o Monsieur GUAGNON Antoine
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
HEDIN Philippe**



**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2023_087

Objet - Désignation d'un nouveau membre à la commission Environnement

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 18 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	POUS	Thierry
ARPAILLANGE	Michel	FIGNE	Jean-Claude	RAMADE	Jean-Jacques
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	RAMOND	Patrice
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	GUAGNO	Antoine	ROS-NONO	Francette
BODIN	Pierre	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BOMBAIL	Jean-Pierre	HEBRARD	Gilbert	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BOURGAREL	Roger	KONDRYSZYN	Serge	ROUVILLAIN	Thierry
BRESSOLLES	Pierre	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
CAMINADE	Christian	LATCHE	Catherine	SAFFON	Sébastien
CASSAN	Jean-Clément	MALMAISON	Patricia	SIORAT	Florence
CASTAGNÉ	Didier	MAHCER	Abdelrani	STEIMER	John
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
CAZENEUVE	Serge	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CESSÉS	Evelyne	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
COLOMBIES	Christophe	PEDRERO	Roger		
CROUX	Christian	PEIRO	Marielle		
DARNAUD	Guy	PIC-NARDESE	Lina		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PORTET	Christian		
De La PANOUSE	Geoffroy	POUILLES	Emmanuel		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSÉ Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

BARRAU	Valery	IZARD	Christian	VERCRUYSSÉ	Sandrine
BENETTI	Mireille	LEBRUN	Guillaume		
BREIL	Christophe	LELEU	Laurent		
CALMEIN	François	METIFEU	Marc		
CALMETTES	Francis	MIQUEL	Laurent		
CANAL	Blandine	MOUYON	Bruno		
CASES	Françoise	NAUTRE	Eva		
CLARET	Jean-Jacques	OBIS	Eliane		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PALLEJA	Patrick		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	RANC	Florence		
FAURE-GIRARDIN	Christel	REUSSER	Isabelle		
FERLICOT	Laurent	RIAL	Guilhem		

Pouvoirs

FAURE-GIRARDIN	Christel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
MIQUEL	Laurent	Procuration à M. MAHCER Abdelrani
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 55
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres ayant une procuration : 4
 Secrétaire de Séance : Monsieur HEDIN Philippe

Nombre de votants : 63

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire :

- L'installation de Monsieur RAMOND Patrice en lieu et de Monsieur ROQUES Gérard en tant que conseiller communautaire représentant la commune de Aignes le 20/12/2022
- L'installation de Monsieur LEBRUN Guillaume en lieu et de Monsieur DATCHARRY Didier en tant que conseiller communautaire représentant la commune de Nailloux le 31/01/2023
- L'installation de Monsieur GUAGNO Antoine en lieu et de Madame DABAN Evelyne en tant que conseiller communautaire représentant la commune de Folcarde le 07/03/2023

Monsieur le Président, informe le conseil communautaire, qu'il convient de remplacer Monsieur DATCHARRY Didier à la commission Environnement.

Monsieur le Président fait appel à candidature pour cette commission.

Se Porte candidat :

- Monsieur LEBRUN Guillaume

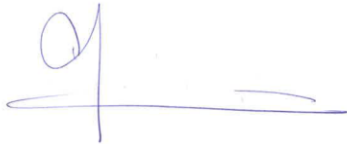
Monsieur le Président demande aux membres du conseil de bien vouloir procéder au vote.

**Le Conseil de Communauté,
Oui l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- De **PROCLAMER** le conseiller communautaire suivant élu membre de la commission Environnement, dont la liste des membres de la commission mise à jour est annexée à la présente délibération:
 - o Monsieur LEBRUN Guillaume
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
HEDIN Philippe**



**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2023_088

Objet - Désignation d'un nouveau membre à la commission Bâtiments et Espaces Verts

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 18 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	POUS	Thierry
ARPAILLANGE	Michel	FIGNE	Jean-Claude	RAMADE	Jean-Jacques
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	RAMOND	Patrice
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	GUAGNO	Antoine	ROS-NONO	Francette
BODIN	Pierre	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BOMBAIL	Jean-Pierre	HEBRARD	Gilbert	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BOURGAREL	Roger	KONDRYSZYN	Serge	ROUVILLAIN	Thierry
BRESSOLLES	Pierre	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
CAMINADE	Christian	LATCHE	Catherine	SAFFON	Sébastien
CASSAN	Jean-Clément	MALMAISON	Patricia	SIORAT	Florence
CASTAGNÉ	Didier	MAHCER	Abdelrani	STEIMER	John
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
CAZENEUVE	Serge	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CESSÉS	Evelyne	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
COLOMBIES	Christophe	PEDRERO	Roger		
CROUX	Christian	PEIRO	Marielle		
DARNAUD	Guy	PIC-NARDESE	Lina		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PORTET	Christian		
De La PANOUSE	Geoffroy	POUILLES	Emmanuel		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSÉ Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

BARRAU	Valery	IZARD	Christian	VERCRUYSSÉ	Sandrine
BENETTI	Mireille	LEBRUN	Guillaume		
BREIL	Christophe	LELEU	Laurent		
CALMEIN	François	METIFEU	Marc		
CALMETTES	Francis	MIQUEL	Laurent		
CANAL	Blandine	MOUYON	Bruno		
CASES	Françoise	NAUTRE	Eva		
CLARET	Jean-Jacques	OBIS	Eliane		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PALLEJA	Patrick		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	RANC	Florence		
FAURE-GIRARDIN	Christel	REUSSER	Isabelle		
FERLICOT	Laurent	RIAL	Guilhem		

Pouvoirs

FAURE-GIRARDIN	Christel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
MIQUEL	Laurent	Procuration à M. MAHCER Abdelrani
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 55

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 4

Secrétaire de Séance : Monsieur HEDIN Philippe

Nombre de votants : 63

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire :

- L'installation de Monsieur RAMOND Patrice en lieu et de Monsieur ROQUES Gérard en tant que conseiller communautaire représentant la commune de Aignes le 20/12/2022
- L'installation de Monsieur LEBRUN Guillaume en lieu et de Monsieur DATCHARRY Didier en tant que conseiller communautaire représentant la commune de Nailloux le 31/01/2023
- L'installation de Monsieur GUAGNO Antoine en lieu et de Madame DABAN Evelyne en tant que conseiller communautaire représentant la commune de Folcarde le 07/03/2023

Monsieur le Président, informe le conseil communautaire, qu'il convient de remplacer Monsieur DATCHARRY Didier à la commission Bâtiments et Espaces Verts.

Monsieur le Président fait appel à candidature pour cette commission.

Se Porte candidat :

- Monsieur LEBRUN Guillaume

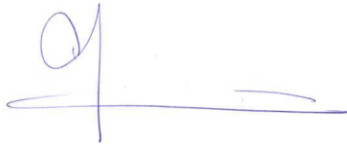
Monsieur le Président demande aux membres du conseil de bien vouloir procéder au vote.

**Le Conseil de Communauté,
Oui l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- De **PROCLAMER** le conseiller communautaire suivant élu membre de la commission Bâtiments et Espaces Verts, dont la liste des membres de la commission mise à jour est annexée à la présente délibération:
 - o Monsieur LEBRUN Guillaume
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
HEDIN Philippe**



**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2023_089

Objet - Désignation de nouveaux membres à la commission Voirie

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 18 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	POUS	Thierry
ARPAILLANGE	Michel	FIGNE	Jean-Claude	RAMADE	Jean-Jacques
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	RAMOND	Patrice
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	GUAGNO	Antoine	ROS-NONO	Francette
BODIN	Pierre	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BOMBAIL	Jean-Pierre	HEBRARD	Gilbert	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BOURGAREL	Roger	KONDRYSZYN	Serge	ROUVILLAIN	Thierry
BRESSOLLES	Pierre	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
CAMINADE	Christian	LATCHE	Catherine	SAFFON	Sébastien
CASSAN	Jean-Clément	MALMAISON	Patricia	SIORAT	Florence
CASTAGNÉ	Didier	MAHCER	Abdelrani	STEIMER	John
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
CAZENEUVE	Serge	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CESSÉS	Evelyne	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
COLOMBIES	Christophe	PEDRERO	Roger		
CROUX	Christian	PEIRO	Marielle		
DARNAUD	Guy	PIC-NARDESE	Lina		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PORTET	Christian		
De La PANOUSE	Geoffroy	POUILLES	Emmanuel		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSÉ Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

BARRAU	Valery	IZARD	Christian	VERCRUYSSÉ	Sandrine
BENETTI	Mireille	LEBRUN	Guillaume		
BREIL	Christophe	LELEU	Laurent		
CALMEIN	François	METIFEU	Marc		
CALMETTES	Francis	MIQUEL	Laurent		
CANAL	Blandine	MOUYON	Bruno		
CASES	Françoise	NAUTRE	Eva		
CLARET	Jean-Jacques	OBIS	Eliane		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PALLEJA	Patrick		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	RANC	Florence		
FAURE-GIRARDIN	Christel	REUSSER	Isabelle		
FERLICOT	Laurent	RIAL	Guilhem		

Pouvoirs

FAURE-GIRARDIN	Christel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
MIQUEL	Laurent	Procuration à M. MAHCER Abdelrani
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 55
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres ayant une procuration : 4
 Secrétaire de Séance : Monsieur HEDIN Philippe

Nombre de votants : 63

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire :

- L'installation de Monsieur RAMOND Patrice en lieu et de Monsieur ROQUES Gérard en tant que conseiller communautaire représentant la commune de Aignes le 20/12/2022
- L'installation de Monsieur LEBRUN Guillaume en lieu et de Monsieur DATCHARRY Didier en tant que conseiller communautaire représentant la commune de Nailloux le 31/01/2023
- L'installation de Monsieur GUAGNO Antoine en lieu et de Madame DABAN Evelyne en tant que conseiller communautaire représentant la commune de Folcarde le 07/03/2023

Monsieur le Président, informe le conseil communautaire, qu'il convient de remplacer Monsieur ROQUES Gérard à la commission Développement et attractivité économique.

Monsieur le Président fait appel à candidature pour cette commission.

Se Portent candidats :

- Monsieur RAMOND Patrice
- Monsieur GUAGNO Antoine


Monsieur le Président demande aux membres du conseil de bien vouloir procéder aux votes.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- De **PROCLAMER** les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission Voirie, dont la liste des membres de la commission mise à jour est annexée à la présente délibération:
 - o Monsieur RAMOND Patrice
 - o Monsieur GUAGNON Antoine
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
HEDIN Philippe**



**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2023_090

Objet - Convention temporaire d'occupation du domaine public - Activité Sophro Paddle 2023 au lac de la Thésauque à Nailloux

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 18 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	POUS	Thierry
ARPAILLANGE	Michel	FIGNE	Jean-Claude	RAMADE	Jean-Jacques
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	RAMOND	Patrice
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	GUAGNO	Antoine	ROS-NONO	Francette
BODIN	Pierre	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BOMBAIL	Jean-Pierre	HEBRARD	Gilbert	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BOURGAREL	Roger	KONDRYSZYN	Serge	ROUVILLAIN	Thierry
BRESSOLLES	Pierre	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
CAMINADE	Christian	LATCHE	Catherine	SAFFON	Sébastien
CASSAN	Jean-Clément	MALMAISON	Patricia	SIORAT	Florence
CASTAGNÉ	Didier	MAHCER	Abdelrani	STEIMER	John
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
CAZENEUVE	Serge	MOUYSSSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CESSÉS	Evelyne	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
COLOMBIES	Christophe	PEDRERO	Roger		
CROUX	Christian	PEIRO	Marielle		
DARNAUD	Guy	PIC-NARDESE	Lina		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PORTET	Christian		
De La PANOUSE	Geoffroy	POUILLES	Emmanuel		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSÉ Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

BARRAU	Valery	IZARD	Christian	VERCRUYSSÉ	Sandrine
BENETTI	Mireille	LEBRUN	Guillaume		
BREIL	Christophe	LELEU	Laurent		
CALMEIN	François	METIFEU	Marc		
CALMETTES	Francis	MIQUEL	Laurent		
CANAL	Blandine	MOUYON	Bruno		
CASES	Françoise	NAUTRE	Eva		
CLARET	Jean-Jacques	OBIS	Eliane		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PALLEJA	Patrick		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	RANC	Florence		
FAURE-GIRARDIN	Christel	REUSSER	Isabelle		
FERLICOT	Laurent	RIAL	Guilhem		

Pouvoirs

FAURE-GIRARDIN	Christel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
MIQUEL	Laurent	Procuration à M. MAHCER Abdelrani
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 55
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres ayant une procuration : 4
 Secrétaire de Séance : Monsieur HEDIN Philippe

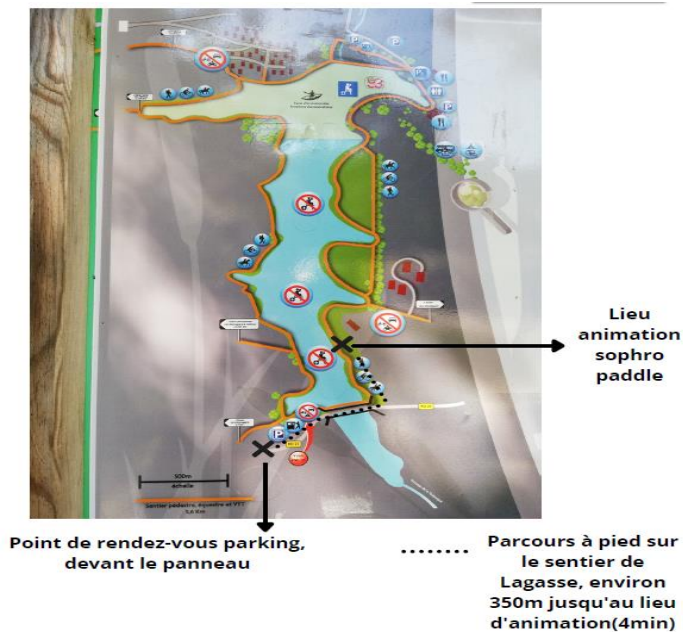
Nombre de votants : 63

Monsieur le Président informe l'assemblée que la communauté de communes a été sollicitée par Madame Karine PARRA, sophrologue, pour développer une activité de Sophro Paddle au lac de la Thésauque du 01 juillet 2023 au 01 octobre 2023.

La sophrologie est une méthode d'accompagnement et de développement personnel grâce à des techniques de respirations et de relaxation. L'objectif est de proposer par des exercices simples et accessibles à tous une démarche de mieux-être au quotidien.

Cette professionnelle propose d'animer des séances de 1h30 par groupe de 6 personnes maximum, les samedis et dimanches sur réservation (créneaux horaires : 7h30-9h00/9h30 -11h00 / 11h30 -13h00).

La mise à l'eau s'effectuerait conformément au plan ci-dessous :



Cette proposition permettrait d'étoffer l'offre de loisirs de pleine nature pour cette saison. Elle est complémentaire à l'offre existante.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer

**Le Conseil de Communauté,
Oui l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- **D'APPROUVER** les modalités d'application de la convention d'occupation temporaire du domaine public avec Madame Karine PARRA, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
HEDIN Philippe**

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2023_091

Objet - Contrat territorial pour les articles de bricolages, jardins et jouets

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 18 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	POUS	Thierry
ARPAILLANGE	Michel	FIGNE	Jean-Claude	RAMADE	Jean-Jacques
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	RAMOND	Patrice
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	GUAGNO	Antoine	ROS-NONO	Francette
BODIN	Pierre	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BOMBAIL	Jean-Pierre	HEBRARD	Gilbert	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BOURGAREL	Roger	KONDRYSZYN	Serge	ROUVILLAIN	Thierry
BRESSOLLES	Pierre	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
CAMINADE	Christian	LATCHE	Catherine	SAFFON	Sébastien
CASSAN	Jean-Clément	MALMAISON	Patricia	SIORAT	Florence
CASTAGNÉ	Didier	MAHCER	Abdelrani	STEIMER	John
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
CAZENEUVE	Serge	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CESSÉS	Evelyne	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
COLOMBIES	Christophe	PEDRERO	Roger		
CROUX	Christian	PEIRO	Marielle		
DARNAUD	Guy	PIC-NARDESE	Lina		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PORTET	Christian		
De La PANOUSE	Geoffroy	POUILLES	Emmanuel		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSÉ Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

BARRAU	Valery	IZARD	Christian	VERCRUYSSÉ	Sandrine
BENETTI	Mireille	LEBRUN	Guillaume		
BREIL	Christophe	LELEU	Laurent		
CALMEIN	François	METIFEU	Marc		
CALMETTES	Francis	MIQUEL	Laurent		
CANAL	Blandine	MOUYON	Bruno		
CASES	Françoise	NAUTRE	Eva		
CLARET	Jean-Jacques	OBIS	Eliane		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PALLEJA	Patrick		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	RANC	Florence		
FAURE-GIRARDIN	Christel	REUSSER	Isabelle		
FERLICOT	Laurent	RIAL	Guilhem		

Pouvoirs

FAURE-GIRARDIN	Christel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
MIQUEL	Laurent	Procuration à M. MAHCER Abdelrani
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 55

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 4

Secrétaire de Séance : Monsieur HEDIN Philippe

Nombre de votants : 63

Monsieur le Président, informe le conseil communautaire, qu'Eco-mobilier est un éco-organisme agréée pour répondre collectivement à la réglementation issue des dispositions prises en application des articles L.541-10, L.541-10-1(14°) et R. 543-340 suivants du code de l'environnement.

Pour répondre aux objectifs de collecte, de réemploi et réutilisation et de recyclage issus de l'Arrêté, Eco-mobilier propose aux collectivités territoriales compétentes de conclure les présents contrats, qui prévoient la mise en œuvre d'un enlèvement par eco-mobilier, en accord avec la collectivité, et la mise en place de soutiens financiers aux déchets d'ARTICLES de BRICOLAGE, de JARDIN et de JOUETS qui demeurent collectés et traités par la collectivité.

La collectivité bénéficie d'un soutien financier selon le barème annexé à la convention :

- soutien financier Zone Réemploi : montant mutualisé entre les filières jouets et article de bricolage et jardin de 200 €/an

- soutien financier pour l'enlèvement par Eco-mobilier : montant mutualisé entre les filières jouets et article de bricolage et jardin de 150 €/an

- Soutien financier pour la collecte et le traitement (réalisé par la collectivité) : montant mutualisé entre les filières jouets et article de bricolage et jardin de 65€/tonne

Monsieur le Président donne lecture des projets de conventions et demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- **D'APPROUVER** les projets de convention avec les eco-organismes agréés.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
HEDIN Philippe**



**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2023_092

Objet - Accroissement Temporaire d'Activité

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 18 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	POUS	Thierry
ARPAILLANGE	Michel	FIGNE	Jean-Claude	RAMADE	Jean-Jacques
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	RAMOND	Patrice
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	GUAGNO	Antoine	ROS-NONO	Francette
BODIN	Pierre	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BOMBAIL	Jean-Pierre	HEBRARD	Gilbert	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BOURGAREL	Roger	KONDRYSZYN	Serge	ROUVILLAIN	Thierry
BRESSOLLES	Pierre	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
CAMINADE	Christian	LATCHE	Catherine	SAFFON	Sébastien
CASSAN	Jean-Clément	MALMAISON	Patricia	SIORAT	Florence
CASTAGNÉ	Didier	MAHCER	Abdelrani	STEIMER	John
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
CAZENEUVE	Serge	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CESSÉS	Evelyne	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
COLOMBIES	Christophe	PEDRERO	Roger		
CROUX	Christian	PEIRO	Marielle		
DARNAUD	Guy	PIC-NARDESE	Lina		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PORTET	Christian		
De La PANOUSE	Geoffroy	POUILLES	Emmanuel		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSSE Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

BARRAU	Valery	IZARD	Christian	VERCRUYSSSE	Sandrine
BENETTI	Mireille	LEBRUN	Guillaume		
BREIL	Christophe	LELEU	Laurent		
CALMEIN	François	METIFEU	Marc		
CALMETTES	Francis	MIQUEL	Laurent		
CANAL	Blandine	MOUYON	Bruno		
CASES	Françoise	NAUTRE	Eva		
CLARET	Jean-Jacques	OBIS	Eliane		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PALLEJA	Patrick		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	RANC	Florence		
FAURE-GIRARDIN	Christel	REUSSER	Isabelle		
FERLICOT	Laurent	RIAL	Guilhem		

Pouvoirs

FAURE-GIRARDIN	Christel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
MIQUEL	Laurent	Procuration à M. MAHCER Abdelrani
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 55
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres ayant une procuration : 4
 Secrétaire de Séance : Monsieur HEDIN Philippe

Nombre de votants : 63

Conformément à la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée et notamment son article 3 (1°), il est nécessaire de prendre des délibérations au cas par cas autorisant le recrutement d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour l'exécution d'une tâche occasionnelle, précisément définie et non durable, ne relevant pas de l'activité normale et permanente de la collectivité. La modification imprévue de l'activité de la collectivité nécessite le recrutement d'un ou plusieurs agents par contrat à durée déterminée pour une durée strictement limitée à l'accomplissement de travaux justifiés par cette surcharge de travail.

Le président propose de prendre une délibération pour les cas suivants :

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Nbre	Validité du poste	Durée hebdomadaire
Animation	Cadre d'emploi des adjoints d'animation	C	2	12 mois maximum	7h00
Médico-social	Cadre d'emploi des Auxiliaires de Puériculture	B	2	12 mois maximum	28h00
			1	12 mois maximum	25h00
Administrative	Cadre d'emploi des Rédacteurs	B	1	12 mois maximum	17h30
	Cadre d'emploi des Adjoints administratifs	C	2	12 mois maximum	17h30
Technique	Cadre d'emploi des Adjoints techniques	C	2	12 mois maximum	25h00

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur la création de ces postes contractuels. Il indique par ailleurs que les crédits afférents ont été prévus au Budget Primitif 2023.

Monsieur le Président propose d'assurer la charge de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leurs profils. Les rémunérations seront limitées aux indices terminaux des grades de référence adaptés aux emplois concernés.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- **D'APPROUVER** les créations de postes tels que présentées ci-dessus.
- **De DONNER** mandat à Monsieur le Président pour toutes décisions nécessaires en rapport avec ces recrutements et ses rémunérations étant précisé que ces derniers seront limités aux indices terminaux des grades de référence adaptés aux emplois concernés dont les crédits ont été prévus au Budget 2023.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
HEDIN Philippe**



**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2023_093

Objet - Recrutement de cinq apprentis en 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 18 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	POUS	Thierry
ARPAILLANGE	Michel	FIGNE	Jean-Claude	RAMADE	Jean-Jacques
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	RAMOND	Patrice
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	GUAGNO	Antoine	ROS-NONO	Francette
BODIN	Pierre	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BOMBAIL	Jean-Pierre	HEBRARD	Gilbert	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BOURGAREL	Roger	KONDRYSZYN	Serge	ROUVILLAIN	Thierry
BRESSOLLES	Pierre	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
CAMINADE	Christian	LATCHE	Catherine	SAFFON	Sébastien
CASSAN	Jean-Clément	MALMAISON	Patricia	SIORAT	Florence
CASTAGNÉ	Didier	MAHCER	Abdelrani	STEIMER	John
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
CAZENEUVE	Serge	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CESSÉS	Evelyne	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
COLOMBIES	Christophe	PEDRERO	Roger		
CROUX	Christian	PEIRO	Marielle		
DARNAUD	Guy	PIC-NARDESE	Lina		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PORTET	Christian		
De La PANOUSE	Geoffroy	POUILLES	Emmanuel		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSÉ Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

BARRAU	Valery	IZARD	Christian	VERCRUYSSÉ	Sandrine
BENETTI	Mireille	LEBRUN	Guillaume		
BREIL	Christophe	LELEU	Laurent		
CALMEIN	François	METIFEU	Marc		
CALMETTES	Francis	MIQUEL	Laurent		
CANAL	Blandine	MOUYON	Bruno		
CASES	Françoise	NAUTRE	Eva		
CLARET	Jean-Jacques	OBIS	Eliane		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PALLEJA	Patrick		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	RANC	Florence		
FAURE-GIRARDIN	Christel	REUSSER	Isabelle		
FERLICOT	Laurent	RIAL	Guilhem		

Pouvoirs

FAURE-GIRARDIN	Christel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
MIQUEL	Laurent	Procuration à M. MAHCER Abdelrani
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 55
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres ayant une procuration : 4
 Secrétaire de Séance : Monsieur HEDIN Philippe

Nombre de votants : 63

Monsieur le Président expose aux membres présents :

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la fonction publique ;
VU le code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants ;
VU le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,
VU le décret n°93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,
VU le décret n° 2016-1998 du 30 décembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales autorisées à participer aux expérimentations prévues aux articles 76 et 77 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;
VU la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;
VU l'ordonnance n°2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle ;
VU le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;

CONSIDÉRANT que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation ;

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit ;

Monsieur le Président propose le recrutement de 5 apprentis comme prévu au budget primitif 2023. Il précise que les choix des services pour ces recrutements se sont portés sur :

Département Petite Enfance :

- 1 EJE
- 2 auxiliaires de puériculture

Département Patrimoine :

- 1 bac professionnel Espaces verts

Service Système d'Information :

- 1 Bachelor en Système d'information

Il indique ensuite que lorsque les candidats auront été trouvés le CST sera saisi pour émettre un avis sur les conditions d'accueil de ces apprentis.

Monsieur le Président sollicite l'avis des membres du conseil de communauté sur le principe d'accueil de ces 5 apprentis.

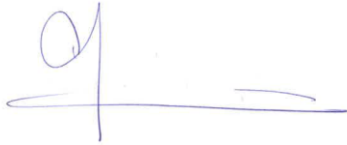
Il indique par ailleurs que les crédits afférents à ces recrutements ont été prévus au Budget Primitif 2023.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- **D'APPROUVER** l'accueil d'apprentis au sein des Départements des Terres du Lauragais tel que présenté ci-dessus.
- De **DONNER** mandat à Monsieur le Président pour toutes décisions en rapport avec ces recrutements et ces rémunérations dont les crédits ont été prévus au Budget 2023.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
HEDIN Philippe**



**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2023_094 Objet - Emploi permanent

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 18 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	POUS	Thierry
ARPAILLANGE	Michel	FIGNE	Jean-Claude	RAMADE	Jean-Jacques
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	RAMOND	Patrice
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	GUAGNO	Antoine	ROS-NONO	Francette
BODIN	Pierre	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BOMBAIL	Jean-Pierre	HEBRARD	Gilbert	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BOURGAREL	Roger	KONDRYSZYN	Serge	ROUVILLAIN	Thierry
BRESSOLLES	Pierre	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
CAMINADE	Christian	LATCHE	Catherine	SAFFON	Sébastien
CASSAN	Jean-Clément	MALMAISON	Patricia	SIORAT	Florence
CASTAGNÉ	Didier	MAHCER	Abdelrani	STEIMER	John
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
CAZENEUVE	Serge	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CESSÉS	Evelyne	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
COLOMBIES	Christophe	PEDRERO	Roger		
CROUX	Christian	PEIRO	Marielle		
DARNAUD	Guy	PIC-NARDESE	Lina		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PORTET	Christian		
De La PANOUSE	Geoffroy	POUILLES	Emmanuel		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSSE Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

BARRAU	Valery	IZARD	Christian	VERCRUYSSSE	Sandrine
BENETTI	Mireille	LEBRUN	Guillaume		
BREIL	Christophe	LELEU	Laurent		
CALMEIN	François	METIFEU	Marc		
CALMETTES	Francis	MIQUEL	Laurent		
CANAL	Blandine	MOUYON	Bruno		
CASES	Françoise	NAUTRE	Eva		
CLARET	Jean-Jacques	OBIS	Eliane		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PALLEJA	Patrick		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	RANC	Florence		
FAURE-GIRARDIN	Christel	REUSSER	Isabelle		
FERLICOT	Laurent	RIAL	Guilhem		

Pouvoirs

FAURE-GIRARDIN	Christel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
MIQUEL	Laurent	Procuration à M. MAHCER Abdelrani
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 55
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres ayant une procuration : 4
 Secrétaire de Séance : Monsieur HEDIN Philippe

Nombre de votants : 63

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le Président propose de créer un emploi permanent comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Cat	Nbre	Durée hebdomadaire
Technique	Cadre d'emploi des Adjoints techniques	C	1	25h00

Monsieur le Président demande aux membres présents de se prononcer sur cette création d'emploi permanent dont les crédits ont été prévus au budget primitif 2023. Il précise ensuite que si l'emploi en question ne peut pas être pourvu par un fonctionnaire, il pourra être occupé par un agent contractuel en application des articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- **D'APPROUVER** la création de l'emploi permanent tel que présenté ci-dessus, dont les crédits ont été prévus au budget 2023.
- De **DONNER** mandat à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
HEDIN Philippe**



**Le Président,
PORTET Christian**